

HONORAIRES 2026 APPLICABLES AUX VENTES

Prix supérieur à 600.000 € : 4% TTC du prix

Prix compris entre 350.000 € et 600.000 € : 5% TTC du prix

Prix inférieur à 350.000 € : 15.000 € TTC (forfait)

Recherches : nous consulter

Les pourcentages indiqués représentent
les montants maximums applicables.

Les honoraires sont à la charge du vendeur
sauf stipulation contraire prévue au mandat
et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATION

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7501 2020 000 045 588 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Assurance responsabilité civile professionnelle au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9, sous le numéro de contrat A150159734. L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux consécutifs à sa rémunération.

HONORAIRES 2026 APPLICABLES AUX LOCATIONS

LOCATION VIDE OU MEUBLÉE Soumis à la loi de 1989

Honoraires à la charge du LOCATAIRE :

Prestation liée à la visite, à la constitution du dossier de candidature, et à la rédaction du bail :

12 € TTC /m²

Prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée :

3 € TTC /m²

Honoraires à la charge du PROPRIETAIRE :

Prestation liée à la constitution du dossier de commercialisation, à la mise en ligne des publicités, à l'organisation des visites, à la présentation et à l'analyse des dossiers de candidature jusqu'à la rédaction du bail, la réalisation de l'état des lieux d'entrée et la remise des clés :

10 % du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

LOCATION VIDE OU MEUBLÉE - BAIL CODE CIVIL Non soumis à la loi de 1989

Honoraires à la charge du LOCATAIRE :

Prestation liée à la visite, à la constitution et à l'analyse du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux d'entrée :

10 % du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Honoraires à la charge du PROPRIETAIRE :

Prestation liée à la constitution du dossier de commercialisation, à la mise en ligne des publicités, à l'organisation des visites, à la présentation et à l'analyse des dossiers de candidature jusqu'à la rédaction du bail, la réalisation de l'état des lieux d'entrée et la remise des clés :

8 % du loyer annuel hors charges + TVA (20%)

Les pourcentages indiqués représentent les montants maximums applicables.